

# Les échos du CE

Réunion du 24 juillet 2014

## Activités RH

Mouvements de personnel de juin 2014.

En plus des échanges habituels au sujet des effectifs (entrées et sorties), le SNU demande à la direction si les mouvements de bureaux à la DR sont de simples relogements ou des évolutions d'organisation. La direction répond qu'il ne s'agit que de l'application des décisions prises lors de la dernière réorganisation. Inutile de préciser à quel point les collègues de la DR apprécie ce jeu de chaises musicales permanent.

L'organisation de la gestion des frais de déplacement suite au départ du collègue qui assurait ces fonctions a été stabilisée selon la direction.

Suite à l'annonce faite par l'ELD au collectif d'Alençon du passage de 3 équipes professionnelles à 2, le SNU interroge la direction quand à cette évolution organisationnelle. La direction affirme que cette évolution n'est pas à l'ordre du jour et que la cible ELD reste la même.

Le SNU demande que l'organigramme de la DR soit mis à jour sur l'intranet.

## BUDI (Base Unique de Documentation et d'Information)

### Intervention de Thierry de MOLINER

La direction nous informe de la mise en place de ce nouvel outil en mars 2015 dont le but sera de remplacer la DOI, doc en ligne, base de connaissance accueil, règlement'action. Si l'on s'accorde à reconnaître la pertinence de la mise en place d'un tel outil, le SNU s'interroge sur la non mobilisation des conseillers utilisateur dans l'élaboration de celui-ci. Nous alertons aussi sur le temps d'appropriation des conseillers et les modalités de déploiement en agence. La direction répond que la Basse-Normandie étant région pilote, tout devrait bien se passer.

### Information sur le dispositif intensif jeune

Ce nouveau dispositif financé par le FSE est déployé dans l'UE, dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes. Il prendra progressivement place à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

14 missions vont être proposées concomitamment au financement de 7 CDI. 7 sites devront donc assumer cette nouvelle charge sans renfort ! Ce que n'a pas manqué de dénoncer l'ensemble des représentants du personnel.

Il s'agira d'accompagner des jeunes de manière individuelle et renforcée. Le suivi pourra donner lieu à des regroupements collectifs.

Le public cible : jeunes de moins de 26 ans, quel que soit leur niveau de formation.

Le dispositif sera supervisé par l'A2S selon les mêmes modalités que le CVE et l'ANI jeune, c'est pourquoi, la direction considère que nous sommes dans la poursuite d'un dispositif existant qui ne nécessite pas la consultation du CE d'autant qu'il s'agit, de déployer un dispositif national qui a donné lieu à la consultation du CCE.

Le SNU n'a pas demandé la consultation du CE sur ce point.

Le recrutement de 7 CDI a nécessité la consultation du CE sur l'ajustement de effectif cible.

### Modalité de consultation sur l'évolution de l'effectif cible

La loi qui découle de l'ANI (accord national Interprofessionnel) dit de compétitivité et de sécurisation de l'emploi (2013) implique pour tout processus d'information /consultation en CE une réflexion entre la direction et les représentants du personnel pour cadrer la consultation en question en terme de délai. Faute d'accord l'avis est considéré comme rendu (vote contre) dans le délai d'un

mois suivant la transmission des documents concernant le dossier en question aux représentants du personnel.

Sur ce sujet de l'ajustement des effectifs, les représentants du personnel ont unanimement fait remarquer, après la demande de la direction de convenir d'avoir information/consultation sur une seule séance, que la précipitation n'était pas forcément la méthode la plus adaptée. En effet même s'il est important d'avoir des effectifs complémentaires, déployer ce dispositif dans l'urgence début septembre, (période de très forte sollicitation sur les sites (inscription, demandes de formation...) dans un contexte de déploiement de la nouvelle convention de l'assurance chômage n'est pas sans risque sur la délivrance des services, les conditions de travail et les risques psychosociaux (RPS).

Rappelons que 7 sites devront assumer cette nouvelle charge liée à l'accompagnement des jeunes sans le moindre renfort.

Les élus ont donc demandé un processus en deux temps avec une consultation lors du CE ordinaire du mois d'août.

Sachant qu'il est difficile de caler un CE extraordinaire en cette période estivale.

Aucun accord n'ayant été trouvé, l'avis négatif sera considéré comme rendu le 18 août 2014.

### **Ajustement des effectifs**

Le SNU dénonce la répartition en amont des renforts et constate l'heureuse coïncidence qui fait que les éléments statistiques et opérationnels de la direction permettent de justifier... l'absence de besoin concernant Caen Nord et Caen centre qui doivent fermer.

La direction prévoit des renforts sur Bayeux, Falaise, Lisieux, Vire, Avranches, Cherbourg Centre et Flers.

Aucun argument convaincant n'a permis de justifier cette distribution des postes et aucun élément n'a été donné sur la prise en charge des activités réalisées jusqu'alors par la personne qui prendra un portefeuille intensif jeune.

Le SNU a dénoncé dans ce dossier une attitude symptomatique du fonctionnement de la direction de PE qui, sous couvert de nouveauté et de simplification, ne fait qu'accroître la charge de travail dans la précipitation, dans le contexte d'une augmentation du chômage incontrôlable

A l'adaptation systématiquement demandée fait place la saturation des agent-e-s et la déstructuration des conditions de travail.

**Ne tenant une fois de plus aucun compte des arguments des représentants du personnel, la direction a décidé une diffusion immédiate des missions. Les élus n'avaient pourtant pas manqué d'insister, en cette période estivale, sur la nécessité de permettre à chaque agent-e-s de pouvoir prendre connaissance du contenu des missions et d'avoir le temps de postuler et d'étayer son argumentaire.** Cette exigence de bon sens ne semble donc pas être la priorité de la direction.

**Point sur l'accompagnement de la NCAC, Nouvelle Convention Assurance Chômage.**

**Intervention de Jean-François Vaillant.**

La première vague de formation est quasiment achevée. La direction organise sur chaque site des temps d'appropriation pendant la période estivale sous la forme

d'atelier de quizz, d'échanges de pratique, de cas pratiques...

Les OS font remarquer que d'ores et déjà les questions fusent à l'accueil et que nous sommes démunis quand aux réponses à donner car la réglementation n'est pas stabilisée. Les OS soulignent que cette situation est susceptible de générer des risques d'agressions et entraîne des conséquences RPS.

La deuxième vague va être progressivement déployée à partir de septembre.

### **Point d'étape sur Pôle Emploi 2015.**

#### **Intervention de Caroline Arné**

La direction affirme avoir obtenu un gain de 15 ETP grâce à la « démarche de simplification » sur l'accueil. Si on nous le dit, c'est sûrement vrai ! **Peut-être qu'un jour ces restructurations au post-it et au Powerpoint auront-elle une incidence positive sur le chômage et permettront-elles une réelle satisfaction des équipes et des usagers en remplacement d'un triomphalisme managérial issu de pseudos gains de productivité!**

Les représentants du personnel et les agent-e-s bien sont plus concernés par le qualitatif que par ce quantitatif non convaincant. Citons par exemple : le principe de la plateforme régionale 3949 où l'agent ne connaît pas les dispositifs d'organisation spécifique à chaque site et se trouve donc dans l'impossibilité de répondre aux sollicitations des usagers. Ce qui génère de l'agressivité. Rendre un service de qualité ne se limite pas à donner une réponse mais nécessite d'apporter une réponse opérationnelle et utile à l'utilisateur.

Déploiement total et fin du chantier en juin 2015.

### Activité sociales et culturelles

Le SNU, fidèle à sa politique de proposition d'activités sur l'ensemble du territoire régional, avait soumis au bureau du CE la proposition d'une activité « cirque équin » sur Lisieux. Cette activité validée a été diffusée sur Proweb. Le CE valide la proposition faite par la commission ASC d'un achat de tickets Center parcs à la journée au prix de 20 euros l'unité (au lieu de 36 euros au plein tarif).

Une régularisation budgétaire a donné lieu au versement par la direction de 13718,73 euros destinés aux ASC. Rappelons que le montant de la dotation représente 2,5% de la masse salariale.

### Questions diverses

#### Comptabilisation des heures de formation et des temps de déplacements :

Les collègues concernés par des formations et des déplacements ont appris par hasard la modification de la prise en compte de leur temps de travail et des temps de déplacements. Jusqu'alors la journée de formation était valorisée à raison de 7h30, le temps de déplacement venant s'ajouter au temps de travail comptabilisé.

Désormais la journée est toujours comptabilisée à raison de 7 heures 30 mais pour les gens concernés par des temps de déplacement la première demi-heure de trajet (1/4 d'heure par 1/2 journée) est neutralisée. Ce qui équivaut à déduire une demi-heure systématique au temps de trajet. Pour la direction il s'agit d'une adaptation nationale d'horodépart à la réalité faite à la demande de la DG. **Le SNU ne remet pas en cause par principe la réglementation mais constate une fois de plus qu'en échange de l'augmentation de la charge de travail et de l'accroissement systématique de ses exigences à l'égard de son personnel la direction semble se faire une joie de faire des économies de bouts de chandelle tout en dégradant l'ambiance au travail et le moral des troupes. Faudra-t-il bientôt payer pour avoir l'honneur de travailler chez P.E. ?**

#### Point sur les missions en cours au sein de l'établissement :

Suite à la note nous informant d'une demande insistance de la direction générale relative au respect de la durée des missions (en général de 3 ans) en interne ou auprès de partenaires de PE (CVE, RSA, Conseils régionaux, généraux etc) les DP n'ont pu obtenir de la DR une information précise quant aux missions en cours et à leur échéance. Le SNU

rappelle qu'il est légitime que les représentants du personnel disposent de ces informations et que la demande ne vise en aucun cas à exiger le remplacement des missions en cours d'autant que pour certaines activités, un temps considérable est nécessaire avant d'être totalement opérationnel, de créer son réseau et de le faire vivre tout en obtenant la confiance des partenaires.

La direction indique, sans entrer dans le cas par cas, que la très grande majorité des missions arrive à échéance (en cours depuis plus de 2 ans) et qu'un contact a été pris à ce sujet avec les structures concernées.

#### Relogement du site de Bayeux :

Différents articles de presse ont fait suite à une réunion du Conseil municipal de Bayeux au cours de laquelle le relogement de Pôle emploi a été annoncé près de la gare dans une nouvelle zone d'activité. Les représentants du personnel ont donc demandé des détails puisque personne n'avait eu connaissance de ce projet avant cette communication médiatique.

Pour la direction, il s'agit d'un cas de fumée sans feu et d'une situation classique qui fait que des intérêts economico-politiques peuvent générer une sorte de pression. Rien ne serait donc à l'ordre du jour à Bayeux.

### Vos représentants-es SNU pôle emploi FSU au CE

Claire Aussant, Christelle Benoit, Yannick Dennebouy, Christine Dubrulle, Sandrine Fontanel, Céline Guillet, Fabien Lemarchand, Franck Messidor, Jannick Le Viavant, Nathan Ursin, Yvonne Vincent